

JEUNE TALENT 2021



FICHE D'INSCRIPTION pour le 28 Octobre 2020

PHOTO du candidat

Nom:

Prénom:

Nom d'Artiste:

Date de naissance :

OBLIGATOIRE

Adresse:

Tel mobile du jeune :

Tel d un des parents :

Tel fixe:

Courriel:

Autorisation pour les mineurs

J'autorise mon fils, (nom, prénom).....

A participer aux auditions de Talents de quartiers 2020 qui se dérouleront_
le..... 2020 au Carré Public , 81000 Albi

Droit à l'image

A photographier ou filmer mon enfant (notre) et utiliser ces documents dans le cadre de la communication de la ville d'Albi .

Oui

Non

Personne à prévenir en cas d'accident :

Nom :

Prénom :

Tel :

J'autorise la structure à prendre les dispositions nécessaires en cas d'accident (hospitalisation, intervention chirurgicale).

Albi le

Signature des parents

Règlement "Les Jeunes Talents " saison 13"

REGLEMENT 2021/2022

Article 1

Ouvert à tous les chanteurs amateurs âgés de 11 à 25 ans qui n ont jamais gagné Talents de Quartiers plus de deux fois.

Les auditions se déroulent en deux temps :

- le matin de 9H30 à 12H00 (merci de venir 20-30 min avant votre heure de passage)
- l'après – Midi de 14H 00à 19H00

Ces chanteurs peuvent présenter une chanson d'un interprète de reprise ou auteur compositeur interprète, pour tous les univers musicaux.

Les mineurs doivent avoir une autorisation parentale avec les signatures des parents ou des tuteurs.

Article 2

Les candidats doivent faire parvenir :

- la fiche d'inscription avec photo ainsi que le titre et l auteur avant le 18 octobre 2020
- Une bande sonore sur support USB
- Préciser si le candidat est accompagné d'un musicien et ou d'un instrument

Article 3

Le comité de sélection sera particulièrement attentif aux notions de respect de l'autre et à la promotion du "**vivre ensemble**" dans les productions proposées.

Une audition sera programmée le 28 Octobre 2020 au Carré Public 6, rue Jules Roland à Albi

Les auditions sont obligatoires

Article 4

Les dossiers d'inscriptions devront être retirés à l'accueil du Carré public

6 rue Jules Roland 81 000 Albi ou à imprimer en ligne sur le facebook du Carré Public.

Article 5 : Programmation

Accompagnement musical : chaque candidat sera accompagné d'une bande son audible fournie par ses soins.

Chaque participant présentera au maximum une chanson de son choix après validation du comité de sélection.

L'organisateur se réserve le droit de changer la programmation en fonction du nombre de candidat.

Article 6 : Confidentialité

Le partenariat entre la ville d'Albi, l'academie de musique des arts sceniques et les jeunes talents s'engage à ce que :

la totalité des informations restent confidentielles, qu'il n'y ait pas de diffusion d'information quelque soit les supports (radio, reseaux sociaux, TV , interview.....) sous peine d'exclusion au projet jeunes talents.

Article 6-Bis

L'existence et les termes du présent accord ainsi que l'existence et le contenu des présentes négociations sont confidentiels.

Article 8 : Composition du Jury

Le comité de sélection est composé d'un jury et pourra retenir jusqu'à 7 candidats max cette saison . Pour la participation au concert du 100% live, le concert se déroulera durant le mois de Décembre en fonction des règles sanitaires en vigueur et des accords préfectoraux .

Service jeunesse de la ville d'Albi 6 rue Jules Rolland 81 000 Albi